

Principaux points de Synthèse du Séminaire PFUE en date du 10 mars 2022

« Accélérer la Transition ESG des PME cotées ou non en Europe »

Comment accompagner les PME dans la définition et la communication de leur stratégie « ESG » ?

Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)



FRANCE22
PRÉSIDENTE FRANÇAISE
DU CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



INTRODUCTION

La Commission européenne fait de la Finance Durable l'une de ses priorités actuelles. Elle a proposé, le 24 mai 2018, un paquet de propositions législatives majeures en lien avec cet objectif. Il s'agit notamment des Règlements **SFDR** et **Taxonomie**, déjà applicables. Le Règlement SFDR, applicable depuis 2021, a créé de nouvelles exigences de transparence ESG concernant les investissements financiers. D'autre part, la Taxonomie constitue un instrument de classification des activités considérées comme durables. Elle a en conséquence un effet incitatif sur les acteurs financiers et non financiers. Enfin, la **Directive CSDR** proposée par la Commission et qui devrait être adoptée prochainement, obligera les entreprises à publier des informations ESG.

Les acteurs des marchés financiers français et européens, sources de financement des PME françaises et européennes, ont donc un besoin croissant d'information sur la stratégie ESG des valeurs détenues en portefeuille, **information qui doit venir de ces entreprises elles-mêmes.**

Dans ce contexte, **le 10 mars dernier, un groupe de travail réuni sous l'égide d'Eurofi a organisé au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), un Séminaire destiné à émettre des propositions visant à accélérer la transition ESG des PME cotées et non cotées, françaises et européennes.**

Les échanges entre les différents intervenants ont été riches et ont permis **de dresser un état des difficultés de cette dynamique de transition au sein des PME (1), et d'identifier des pistes pour tenter de l'accompagner au mieux et de l'accélérer (2).**

1. Etat des lieux et des difficultés de la dynamique de transition ESG des PME en 2022

1.1. A ce jour, les PME concernées par une Transition ESG¹ font le double constat suivant :

- Elles connaissent une réelle prise de conscience des enjeux climat et ESG, **qui sont devenus un facteur majeur de compétitivité**. Elles sont de plus en plus dépendantes d'un solide reporting ESG pour obtenir des contrats et des financements.
- Toutefois, **la traduction stratégique et la mise en œuvre opérationnelle de ces nouvelles exigences apparaît aujourd'hui difficile à surmonter par les PME seules**, et constitue donc un puissant frein à la transition dans ce domaine.
- Les résultats du sondage réalisé par Euronext auprès de X PME cotées en amont du Séminaire permettent de se convaincre du **retard de la plupart des entreprises dans la démarche ESG**. A titre d'exemple : seules 11% des PME cotées estiment avoir un degré de maturité ESG avancé, et seules 39% des PME cotées ont une équipe interne dédiée à l'ESG, contre 75% pour les grandes capitalisations. (Se référer aux résultats d'ensemble du sondage Euronext ci-joint).

1.2. Quels outils et initiatives permettent de faciliter la démarche ESG des PME à ce jour ?

- Le **secrétariat d'Etat à l'Economie Sociale Solidaire et Responsable** a lancé en 2021 le site ***impact.gouv.fr***, qui se veut être un « **hub de savoir-faire** » en matière d'ESG. Il donne d'une part accès à une cinquantaine d'indicateurs de mesure des performances ESG (consommation d'eau, calcul d'impact sur la biodiversité, consommation carbone...), et permet d'autre part aux entreprises de toute taille de publier leurs données ESG en « open data », sur une base volontaire. Son utilisation reste cependant limitée à ce jour.
- **Des outils participant de la même démarche sont aussi en cours d'élaboration**, dont :
 - la création d'une plateforme de partage des données ESG des entreprises sous l'égide du MEDEF,
 - la mise à disposition d'outils d'aide à l'élaboration de reportings ESG par l'organisation Accountancy Europe, à destination des entreprises auditées.
- A la suite d'une forte demande du secteur financier européen, **la Commission Européenne a publié une proposition visant à la création d'un point d'accès unique européen en matière de reporting financier et de reporting ESG (European Single Access Point dit « ESAP »)**, soit une plateforme fournissant aux investisseurs un accès à l'information ESG rendue publique par les entreprises et institutions financières. Cette plateforme sera particulièrement utile aux PME, qui ont un besoin de visibilité important de leur stratégie ESG, visibilité qui favorisera leur accès au financement. Elle ne sera toutefois pas opérationnelle avant 2024.

¹ « Les PME concernées », au sens de la présente note de synthèse, désignent les entreprises, cotées ou non, françaises ou européennes, prioritairement assujetties aux exigences de mise en conformité avec la Règlementation ESG (**SFDR, Taxonomie et CSDR**), à raison de leur taille et de leur secteur d'activité (notamment pour leur consommation d'énergie).

- Il existe par ailleurs à ce jour un écosystème foisonnant, **dont les ressources sont encore trop méconnues, et qui, s'il était plus coordonné, pourrait servir de véritable plateforme d'aide à la transition ESG des PME** : agences de notation, chambres de commerce, fédérations professionnelles, consultants et experts, dont certains ont développé l'utilisation d'outils nouveaux (intelligence artificielle, etc.).
- Plusieurs **indices et labels associés** (comme *Synopia*), attestent de la performance et de la maturité de toutes les entreprises en termes d'ESG, et donnent de la visibilité à leurs efforts dans ce domaine. Par ailleurs, l'acquisition du **statut d'entreprise à mission** ou le fait de se doter une **raison d'être** dans les statuts de la société peuvent aussi constituer une motivation pour les PME à s'engager dans une démarche ESG, avec comme contrepartie la visibilité de cette stratégie vertueuse.
- **L'EFRAG travaille actuellement à la rédaction de standards de reporting en lien avec la Commission européenne**, pour une bonne application de SFDR et de la taxonomie et dans le cadre de l'adoption prochaine de la Directive CSDR. Des standards spécifiques aux PME sont envisagés à l'horizon 2024-2025.

2. Face aux défis des PME dans le cadre de leur transition ESG, quelles solutions ou structures nouvelles privilégier pour faciliter et accélérer ce processus ?

2.1. Dans le cadre de leur mise en conformité avec les exigences ESG, les PME rencontrent les difficultés suivantes :

- **L'absence de clarté de la réglementation existante** : les PME peinent à s'approprier le langage utilisé, ce qui constitue un premier frein à leur transition. Aujourd'hui, seules les grandes capitalisations ont les moyens nécessaires pour décrypter le langage scientifique, voire technocratique, utilisé en matière de finance durable par la Réglementation actuelle. De ce seul fait, la démarche ESG est trop souvent réservée aux plus grands acteurs économiques, alors que les PME sont des acteurs incontournables de l'ESG, sans qui il n'y aura pas de transition réussie en Europe.
- **Des exigences réglementaires à trop courte échéance** : les PME manquent de temps pour se préparer aux évolutions réglementaires. De plus, il ne leur est pas possible de réaliser une transition sur l'ensemble du domaine ESG dans le même temps. Il conviendrait d'établir des priorités et d'échelonner cette démarche dans le temps pour la rendre plus faisable.
- Il faut noter **l'absence d'outils ou a minima la méconnaissance des outils existants**, qui permettraient aux PME de collecter des données ESG. (Cf. § 1.2.).
- Un **manque de moyens financiers, humains au sein des PME** pour utiliser les outils précités et faciliter cette transition.
- **L'exemption des PME de certaines obligations liées à l'ESG est en réalité un leurre** : si elles ne s'y conforment pas, elles sont tout de même impactées par le ruissellement des réglementations dans leur chaîne de valeur et auprès de leurs parties prenantes (grandes entreprises, institutions

financières). **96% des PME cotées affirment être questionnées sur l'ESG par leurs parties prenantes, et notamment leurs financeurs. Les PME craignent, et ce risque est aujourd'hui fort, de ne plus être financées si elles ne sont pas suffisamment matures sur les questions ESG, d'ici 3 à 5 ans.** Au regard de la place que représentent les PME dans le tissu économique français et européen, cela desservirait tous les acteurs économiques. A titre d'exemple, certains banquiers challengent les PME sollicitant de leur part un prêt sur leur maturité ESG, via des plateformes dédiées (telle qu'*Equovadis*). Les PME qui ne seraient pas suffisamment matures risquent de se voir progressivement exclues de l'octroi des financements bancaires dont elles ont besoin.

- **Face à ces difficultés, l'implication des autorités politiques est insuffisante, notamment en termes de coordination, d'information et d'incitation.** La démarche des pouvoirs publics est perçue comme trop normative, lointaine et pas assez politique.

2.2. Il ressort de ces problématiques qu'il est nécessaire de dynamiser la transition ESG des PME, entre autres par les moyens suivants, suggérés par les différents intervenants :

- **Communiquer aux PME, suffisamment en amont de l'entrée en vigueur des textes, une direction claire sur les délais d'adaptation aux normes ESG :** elles sont aujourd'hui trop souvent prises de court face à l'arrivée des paquets réglementaires, dont certaines parties ne sont pas traduites en français.
- **Renforcer la pédagogie auprès des PME sur le thème de l'ESG.** Il convient de simplifier le langage utilisé, les exigences et standards de reporting : il y a là un véritable enjeu d'appropriation de ces sujets par les PME.
- Il convient de **fournir aux PME des standards de reporting et des outils de mesure simples et opérationnels**, compatibles et cohérents avec ceux de leur chaîne de valeur (grandes entreprises, institutions financières). La question du ruissellement des obligations ESG entre les PME et leurs parties prenantes doit être prise en compte dans l'élaboration des standards de reporting. En somme, les reportings ESG des PME doivent être simples et pouvoir s'intégrer dans ceux, plus complexes, de leurs parties prenantes.
- Il apparaît également nécessaire que le régulateur **adapte les obligations réglementaires en fonction des secteurs en cause**. Certains secteurs à risque pourraient être astreints à des diligences particulières, tandis que d'autres acteurs seraient en dessous des seuils pour être contraints aux reportings ESG (au regard de leur taille / activité). Il pourrait également y avoir une notion de proportionnalité dans la norme, qui précisait l'intensité et la fréquence des reportings selon les acteurs/activités concernés.
- **La création de bases de données ESG à destination des PME**, telles que celles déjà citées, **est à encourager au niveau européen.**
- **Il faudrait associer les reportings à des décisions stratégiques. Il apparaît en effet nécessaire de rendre ces enjeux concrets, d'inciter les PME à utiliser leurs reportings ESG comme de réels outils de pilotage et de cohésion interne.** Par exemple, certaines banques pratiquent déjà les « prêts à impact », accordés pour un montant minimal de 2M€ à des entreprises qui s'engagent à être suffisamment matures en termes d'ESG. La banque estime que l'entreprise est peu risquée dans ce domaine, elle lui prête donc plus d'argent et le lui fait payer moins cher. In fine, cela crée un cercle vertueux entre entreprise financée et financeur, en faveur des enjeux ESG.

- **De même, il faudrait prévoir des incitations fiscales accrues en matière d'ESG** (crédits d'impôts particulièrement). Les commandes publiques pourraient aussi favoriser les PME ayant entrepris leur transition ESG.
- In fine, il faut **rendre possible via une ou des structures coordonnées un accompagnement stratégique, financier et humain à destination des PME**, afin de soutenir leurs besoins d'adaptation aux enjeux de reporting ESG, souvent coûteux à mettre en place au sein d'une petite structure. Il est en effet important de **faire connaître et de coordonner les solutions existantes de soutien aux PME en matière de transition ESG** (ADEME, BPI, Accountancy Europe, Banques, chambres de commerce, fédérations professionnelles, administrations publiques). Cette structure aurait pour rôle de **favoriser l'accès à l'information ESG**, de **coordonner les moyens mis à disposition des PME pour réussir leur transition**, ainsi que d'**assurer l'implication des pouvoirs publics dans ce domaine**.